



Pascale de l'Eprevier-Brocvielle

Psychopraticienne - Analyste Transactionnelle Certifiée

Titulaire du Certificat Européen de Psychothérapie

Enseignante et superviseur en contrat avec EATA

Conditions générales de vente

Obligations de Pascale de l'Eprevier-Brocvielle

Pascale de l'Eprevier-Brocvielle s'engage sur une obligation de moyens et met tout en œuvre à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus. A l'issue de la formation, Pascale de l'Eprevier-Brocvielle remet au client une attestation de fin de formation avec mention des acquisitions, pour chacun des participants.

Obligations du Client

Dès sa demande d'inscription, Pascale de l'Eprevier-Brocvielle fait parvenir au client le contrat de formation (une convention si le client est une entreprise) en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner à Pascale de l'Eprevier-Brocvielle un exemplaire de la convention, signé, dans les plus brefs délais. Si un financeur tiers règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à Pascale de l'Eprevier-Brocvielle l'attestation de prise en charge.

Conditions de facturation et règlement

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention. Passé ce délai, il règle à Pascale de l'Eprevier-Brocvielle 30% du prix de la formation.

L'acompte restera acquis à Pascale de l'Eprevier-Brocvielle si le client renonce à la formation.

Le solde est payable sans escompte le premier jour de la formation. Le paiement s'effectue par virement ou par chèque établi à l'ordre de Pascale de l'Eprevier-Brocvielle,

Domiciliation bancaire : IBAN FR76 3002 7160 0300 0399 7440 108 – BIC CMCIFRPP.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées, à un taux égal au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne le plus récent majoré de 10 points. Ce taux sera appliqué au montant TTC des factures et multiplié par le nombre de jours de retard. Ces pénalités sont exigibles à compter du seizième jour suivant la date figurant sur la facture délivrée au Client. Ces pénalités seront acquises de plein droit à Pascale de l'Eprevier-Brocvielle sans aucune formalité ni mise en demeure de la totalité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter à l'encontre du client.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit, via un courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Si l'annulation intervient moins de 30 jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation, le montant de l'acompte de 30% restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix de la formation. Il est entendu que les sommes payées par le client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur agréé. Toutefois, si Pascale de l'Eprevier-Brocvielle organise dans l'année en cours une action de formation sur la même thématique, une possibilité de report sera proposée dans la limite des disponibilités, et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue dans le contrat. En cas d'annulation par Pascale de l'Eprevier-Brocvielle la totalité des sommes versées au titre de l'intervention seront remboursées, sans aucune retenue.

Assurances

Pascale de l'Eprevier-Brocvielle déclare être assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages corporels, matériels et immatériels qu'elle pourrait causer, dans le cadre de la réalisation de ses prestations. Le Client est tenu de signaler tout dommage, dans les quarante-huit (48) heures, suivant la fin de la prestation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Confidentialité

Les informations et le savoir-faire dispensés pendant les prestations sont destinés à l'usage exclusif des participants. En cas de divulgation, celui-ci s'expose à d'éventuelles poursuites engageant sa responsabilité contractuelle de la part de Pascale de l'Eprevier-Brocvielle

Propriété intellectuelle

Le présent accord n'entraîne aucun transfert de propriété des méthodologies, approches, documents ou outils appartenant à une partie et mis à disposition de l'autre partie. En particulier, Pascale de l'Eprevier-Brocvielle demeure propriétaire du contenu des interventions. Elle cède uniquement à son Client, et dans le périmètre des prestations décrites dans le présent document, les droits de représentation et de reproduction pour son usage exclusif et à des fins non marchandes.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.